

# Qu'est-ce qu'on peut faire?

- Nous pouvons parler avec **TOI**, ta famille, le personnel et la direction de ton institution.
- Nous pouvons participer aux réunions des gens qui prennent des décisions à propos de **TOI**.
- Nous pouvons aviser le gouvernement de la façon dont les lois et les processus ont un impact sur **TOI**.
- Nous pouvons discuter de TON problème en privé. Nous sommes les personnes qui peuvent t'aider à résoudre le problème. Nous partageons avec **TOI** ce que nous avons appris.



## communique avec nous.

TU peux nous téléphoner, nous écrire une lettre ou rencontrer un **représentant des jeunes du Bureau de l'ombudsman**. Tu n'a pas besoin de prendre rendez-vous. Si tu nous écris, le personnel de ton institution n'ouvrira pas et ne lira pas ta lettre.

### Les appels au Bureau de l'ombudsman

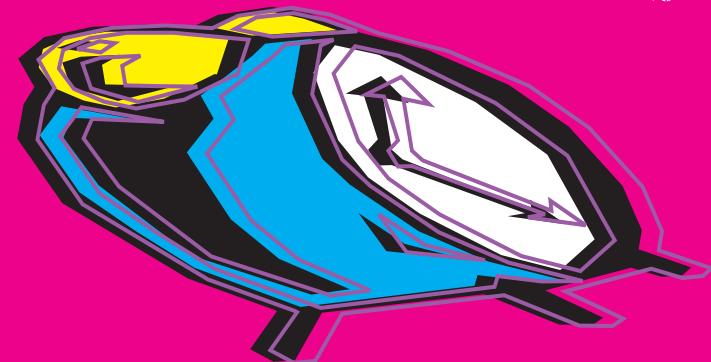
ne sont pas inclus dans tes appels hebdomadaires. Habituellement, tu dois téléphoner pendant les heures d'ouverture de 8 h 30 à 16 h 30, mais si tu as besoin de parler dès maintenant, tu peux téléphoner. Le personnel prendra ton appel si...

1. Tu contrôles ton comportement.
2. Le nombre de membres du personnel dans l'unité est suffisant.

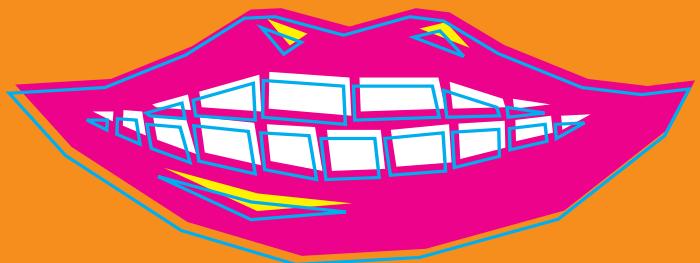
Notre numéro est

**SANS FRAIS!**  
**1 888 839-6884**

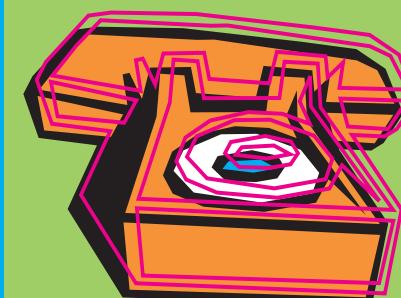
Nous avons le temps



## DE PARLER



## Ombudsman - Jeunes



1 888  
839-  
6884

**Si tu n'es pas satisfait de ce qui s'est passé, parle aux services aux jeunes du Bureau de l'ombudsman**

**C'est confidentiel**

# Pourquoi lire cette brochure?

Si

**TU es un jeune pris en charge par le gouvernement  
TU AS DES DROITS.**

**Les services aux jeunes du Bureau de l'ombudsman peuvent T'AIDER.**



# Pourquoi est-ce que je vous parlerais?

**TU** as des droits, mais il peut être difficile pour **TOI** de t'assurer que les gens respectent **TES** droits. Nous pouvons t'aider si tu as un problème avec l'Aide juridique, avec **TON** agent de probation, avec les shérifs, avec les travailleurs sociaux ou avec le personnel de ton institution. Nous pouvons contribuer à changer les choses dans le système qui ne sont pas justes ou qui ne t'aident pas.



# Comment ça fonctionne?

**TU** peux parler au représentant des jeunes de Bureau de l'ombudsman

à propos de choses qui t'inquiètent ou qui te font peur. Nous pouvons te guider dans le processus de plainte.

# Nous protégeons tes droits!

**Les représentants des jeunes du Bureau de l'ombudsman**

avisent le gouvernement si ses services et ses programmes ne t'aident pas. Nous pouvons le faire même si personne nous demande de le faire.